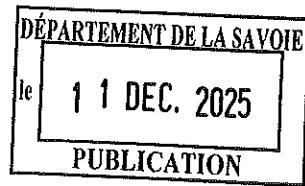




CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,
[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025

DIRECTION DES RÉSOURCES HUMAINES



PUBLICATION

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

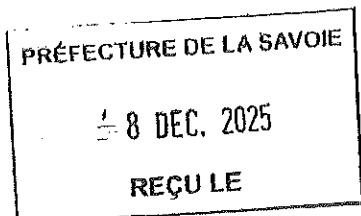
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1- Rose-Marie MARTIRE | 5- Audrey ANTONIO |
| 2- Elise GINI | 6- Sandra DHERS |
| 3- Céline MANUSE | 7- Catherine CHABERT |
| 4- Sabrina BRUNEAU | |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

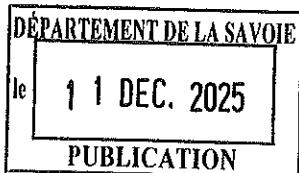


LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



PUBLICATION

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

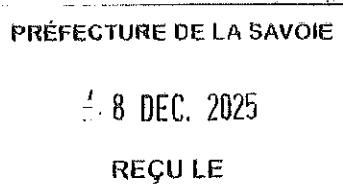
- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1- Christelle CHAUVIN | 5- Marine CHAMOUSSET |
| 2- Aïcha FERRE | 6- Sonia MURATOVIC |
| 3- Hanifa MCHINDA | 7- Sylvie RINALDI |
| 4- Guezzlane RAFIQI | 8- Laurie DALLIEN |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD

[Signature]



REÇU LE



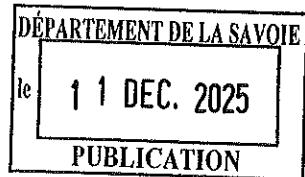
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

11 DEC. 2025

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Direction des ressources humaines



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'agent de maîtrise territorial principal au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise territorial principal est fixé comme suit :

- 1- Mickaël JAZGIER
- 2- Cyril BUISSON-BERTRAND
- 3- Jean-Christophe COLLOMB
- 4- Xavier RAMON

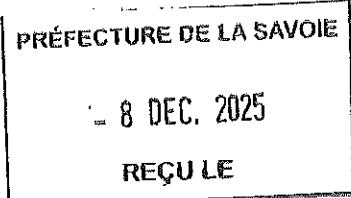
- 5- Marie-Noëlle LECLERE
- 6- Sandrine BELLANTONE
- 7- Thierry BRUN
- 8- Alexandre DELEGLISE

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,

Le Président,
Hervé GAYMARD





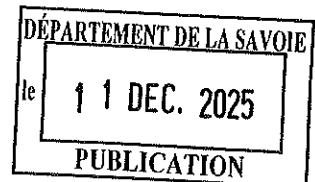
Direction des ressources humaines

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

11 DEC. 2025

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de
1^{ère} classe au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité ;
Vu le décret n° 2011-1642 modifié du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

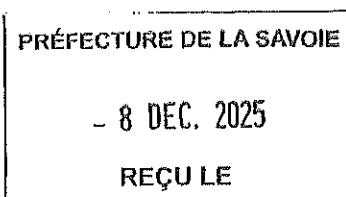
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

I- Camille GAUTRON

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD

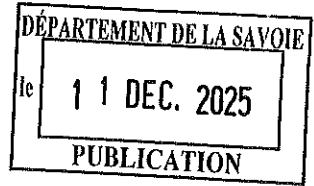




CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



Direction des ressources humaines

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de
2^{ème} classe au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité ;
Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

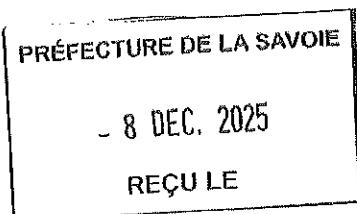
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

1- Alice VERNOIS

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD





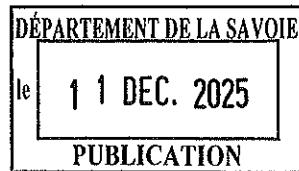
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

11 DEC. 2025

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Direction des ressources humaines



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'attaché territorial principal au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

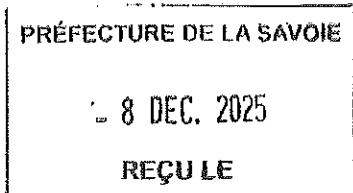
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'attaché territorial principal est fixé comme suit :

- 1- Laure CHATAIGNER
- 2- Anne-Sophie DELAHAYE
- 3- Marianne COUNIO
- 4- Aurélie FALQUET
- 5- Viorica VEGH

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD





LE DÉPARTEMENT

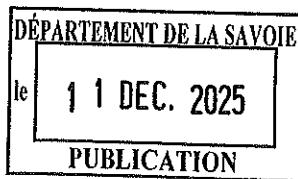
Direction des ressources humaines

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

11 DEC. 2025

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;

Vu le décret n°91-844 du 2 septembre 1991 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

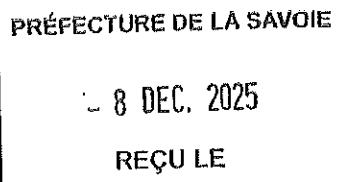
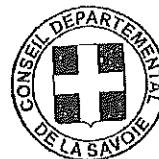
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine est fixé comme suit :

1- Deirdre EMMONS-TOUZEAU

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD



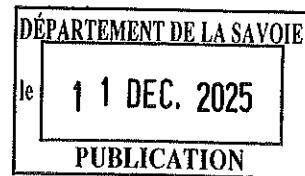


CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

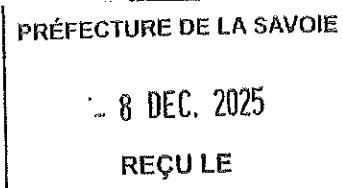
A R R È T E

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé comme suit :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| 1- Nelly CAPITAN | 8- Géraldine LAURENT |
| 2- Juliette DELANOE | 9- Najatte BADOUX |
| 3- Elodie PEGAZ-HECTOR | 10- Caroline BODIN |
| 4- Elodie TASSET | 11- Patricia SADOUX |
| 5- Maryline MONNIER | 12- Marina BLANCHET |
| 6- Elodie MAGNIN | 13- Eléonore TRIVIS |
| 7- Laura FRANCON | 14- Coralie ERROT |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD



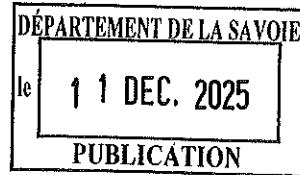


LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,
[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

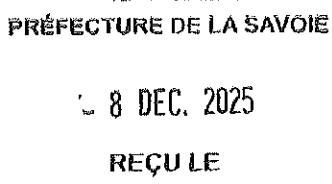
- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| 1- Gilles-Claude BAUDOUX | 8- Estelle PERRIER DE LA BATHIE |
| 2- Daniel BOILEAU | 9- Christine GAUDIN |
| 3- Aurélie MOULIN | 10- Mickaël CANANZI |
| 4- Gilles LABROSSE | 11- Véronique FOURNIER |
| 5- Jacqueline SULPICE | 12- Cyril MONGAZON |
| 6- Benoît CLOITRE | 13- Salimata HAAS |
| 7- Cyril ZANOTEL | 14- Jean-François PICTON |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD

[Signature]



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,



[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

le 11 DEC. 2025

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

le 11 DEC. 2025

PUBLICATION

LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1- Cyrille CODORIER-MARET | 8- François MARIE |
| 2- Jimmy HERLEM | 9- Régis BILLOTTET |
| 3- Thierry BAILLY | 10- Pierre CHARVOZ |
| 4- Edouard COSTERG | 11- Cédric BAS |
| 5- Nadège MONTOVERT | 12- Wilfrid BRUCKMANN |
| 6- Didier FILLIOL | 13- Fabien LACOSTE |
| 7- Cédric FRANCOIS | 14- Teuira TEFAATAU |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,

Le Président,
Hervé GAYMARD

[Signature]



PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
le 8 DEC. 2025
REÇU LE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

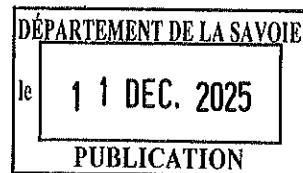
11 DEC. 2025



[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'ingénieur territorial principal au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

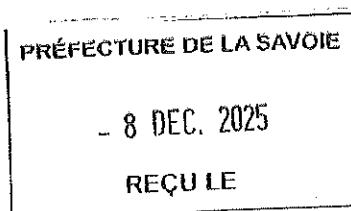
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'ingénieur territorial principal est fixé comme suit :

- 1- Frédéric VANHEMS
- 2- Olivier GUILLORET

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,

Le Président,
Hervé GAYMARD*[Signature]*

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

11 DEC. 2025

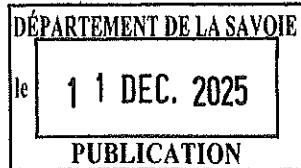


LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

[Signature]
Isabelle ROBERT

Secrétaire générale



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
d'infirmier territorial en soins généraux hors classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu le décret n° 2012-1421 du 18 décembre 2012 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

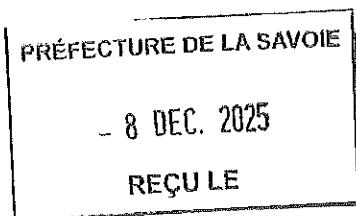
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'infirmier territorial en soins généraux hors classe est fixé comme suit :

1- Nathalie BARBIER-NEYRET

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
[Signature]
Hervé GAYMARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

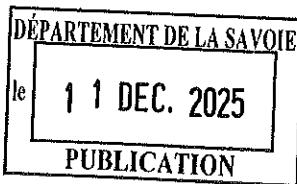
11 DEC. 2025



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
de médecin territorial hors classe au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des médecins territoriaux ;

Vu le décret n° 2014-924 du 18 août 2014 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux médecins territoriaux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de médecin territorial hors classe est fixé comme suit :

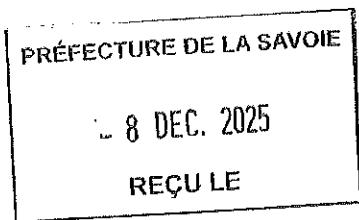
1- Caroline POUPOUNNOT

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,

Le Président,
Hervé GAYMARD





LE DÉPARTEMENT

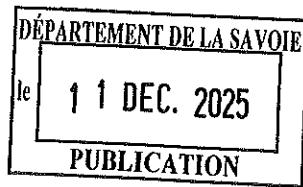
Direction des ressources humaines

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
de puéricultrice territoriale hors classe au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des puéricultrices territoriales ;

Vu le décret n°2014-925 du 18 août 2014 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices territoriales ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

A R R È T E

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de puéricultrice territoriale hors classe est fixé comme suit :

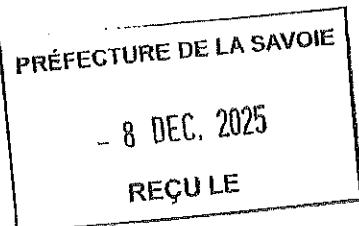
- 1- Heidi COURTEMANCHE
- 2- Claire DURANDO

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,

Le Président,
Hervé GAYMARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

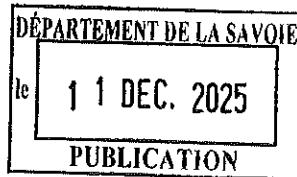


LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RÉSOURCES HUMAINES

[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

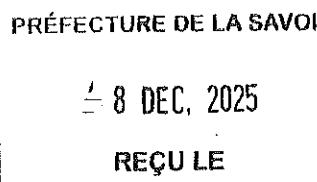
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| 1- Florence CRUVIEUX | 6- Sonia MARCHAL |
| 2- Catherine GODINO-PASSARELLI | 7- Francine MADELON |
| 3- Florence HEINEN | 8- Laurence HENRY |
| 4- Sabine COHARD | 9- Dominique OLIVIER |
| 5- Laurence POLLET | |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD



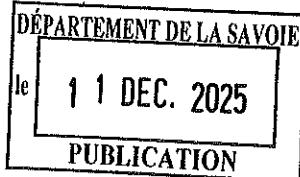
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

11 DEC. 2025



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES RÉSOURCES HUMAINES

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

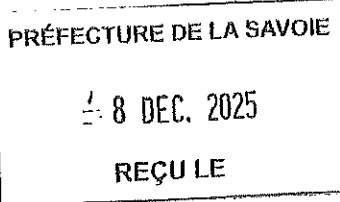
Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| 1- Nathalie LANA | 10- Rachel BAULAT |
| 2- Sylvie PERNET-DEMORÉT | 11- Catherine DERRIER |
| 3- Virginie DUISIT | 12- Nathalie TOYE |
| 4- Annabelle LIHOREAU | 13- Christelle GAUDIN |
| 5- Laëtitia CONSTANTIN | 14- Solange FARGERES |
| 6- Martine CREMILLEUX | 15- Valérie GLADEL |
| 7- Delphine LAMOUILLE | 16- Laëtitia RIDOLFO |
| 8- Tiphaine GACHET | 17- Béatrice LAFONT |
| 9- Floriane FALCOZ | |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
Hervé GAYMARD

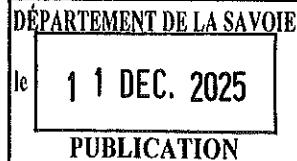


CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**Arrêté portant tableau d'avancement au grade
de technicien territorial principal de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2026**

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| 1- Yannick DOUILLARD | 5- Martine ZANETTE |
| 2- Didier BARBIER | 6- Yves RECORDON |
| 3- Nicolas MULLER | 7- Jean SANDRAZ |
| 4- Joel MALFATTO | 8- Michaël NOVET |

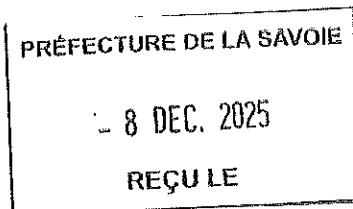
Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,

Le Président,
Hervé GAYMARD

[Signature]



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

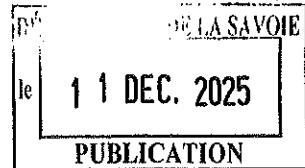
[Signature]
Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

11 DEC. 2025



LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines



Arrêté portant tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2026

Le Président du Département de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 précité ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération en date du 14 novembre 2025 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 10 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| 1- Frédéric PIOT | 6- Xavier URBAIN |
| 2- Michel VACCHIANI | 7- Sylvain BATISTE |
| 3- Jean-Pierre RIGUET | 8- Thierry OLIER |
| 4- Christophe BERTOLACCINI | 9- Bruno GIL |
| 5- Jean-Claude LAMBERT | |

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2025,
Le Président,
[Signature]
Hervé GAYMARD

